

ANNEXE 2 à l'arrêté n° 221416-923 du 16.04.2014..... délimitant les zones de frayères dans le département du Finistère en application de l'article L432-3 du code de l'environnement

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 POISSONS

LISTE 2	<p>Liste des espèces présentes dans le département dans la liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement : Brochet ; Grande Alose</p>	<p>Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'oeufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes (article R432 1-1-1 du Code de l'environnement).</p>
----------------	---	---

côtiers de la pointe de blocon à la pointe du raz

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Brochet	canal de jonction	de la limite départementale, commune CARHAIX-PLOUGUER	à l'Hyère, commune SAINT-HERNIN
Brochet ; Grande Alose	l'Aulne	du pont de la RD 48, commune PLOUYE	à la mer, commune DINEAULT
Brochet	le Goaravec	de Kéréan, commune SAINT-HERNIN	au canal de jonction, commune SAINT-HERNIN
Brochet	le Kerloc'h, et ses affluents	du Manoir de Goandour, commune CROZON	à la D8, commune CROZON
Grande Alose	l'Elorn	du barrage de Kerhamon, commune PLOUEDERN	à la mer, commune PLOUGASTEL-DAOULAS
Brochet	l'Hyère	de la limite départementale, commune TREFFRIN	à sa confluence avec l'Aulne, commune SPEZET
Brochet	Réservoir de Saint Michel	commune BRENNILIS	commune BRENNILIS

côtiers de la pointe du raz au blavet (nc)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Grande Alose	Anse de Saint-Cadou	du Château de Penfrat, commune GOUESNACH	à sa confluence avec l'anse de Toulven, commune GOUESNACH
Grande Alose	Anse de Toulven	de la D34, commune QUIMPER	à sa confluence avec l'anse de Saint Cadou, commune QUIMPER

côtiers de la pointe du raz au blavet (nc)

Frâyes présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Brochet	Etang de Kergalan	commune TREGAT	commune TREGAT
Brochet	Etang de Saint Vio	commune TREGUENNEC	commune TREGUENNEC
Brochet	Etang de Trunvell	commune TREGUENNEC	commune TREGUENNEC
Grande Alose	le Goyen	de Tromelin, commune MAHALON	à la mer, commune AUDIERNE
Grande Alose	le Jet	de sa confluence avec le ruisseau du Moulin de Pont Marc'hat, commune SAINT-EVARZEC	à sa confluence avec l'Odet, commune QUIMPER
Brochet ; Grande Alose	l'Ellé	du Moulin de Castellin, commune ARZANO	au Château de Carnoët, commune QUIMPERLE
Grande Alose	le Pont l'Abbé	de l'aval du Moulin Neuf, commune PLONEOUR-LANVERN	à la D2, commune PLONEOUR-LANVERN
Grande Alose	le Steir	du Moulin de la Lorette, commune QUIMPER	à sa confluence avec l'Odet, commune QUIMPER
Grande Alose	l'Isolé	de la Papeterie de Mauduit, commune QUIMPERLE	à sa confluence avec l'Ellé, commune QUIMPERLE
Brochet	Loch' ar Guer	commune TREGUNC	commune TREGUNC
Brochet	Loch ar Joa	commune PENMARCH	commune PENMARCH
Brochet	Loch ar Stang	commune PLONEOUR-LANVERN	commune PLONEOUR-LANVERN
Brochet	Loc'h Coziou	commune TREGUNC	commune TREGUNC
Brochet	Loc'h Lougar	commune TREGUNC	commune TREGUNC
Grande Alose	l'Odet	du Moulin de Penhouat, commune QUIMPER	à la station de dépollution, commune QUIMPER
Brochet	Marais de Légor	commune PENMARCH	commune PENMARCH
Brochet	Plan d'eau de Léhan	commune TREFFIAGAT	commune TREFFIAGAT